

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION

est par la présente donnée à tous les contribuables de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton que : Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 3 décembre 2024, le règlement suivant : RÈGLEMENT 124-2, Gestion contractuelle. Ce règlement a reçu l'approbation suivante : Par le conseil : 3 décembre 2024.

Prenez avis que ce règlement est en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'il est disponible pour consultation sur le site Internet de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton à l'adresse suivante : <https://steclotildehoflon.ca/reglements-municipauxet-politiques/>

Donné et affiché à Sainte-Clotilde-de-Horton, ce 4e jour du mois de décembre 2024.

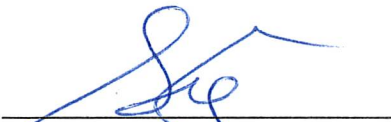


Simon Boucher, greffier-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Simon Boucher, résidant au 2230 rang de la Rivière de l'Est, à Ste-Clotilde-de-Horton, greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 4e jour du mois de décembre 2024, entre 13 heures et 15 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 4e jour du mois de décembre 2024.



Simon Boucher, greffier-
trésorier



Municipalité de
Sainte-Clotilde-de-Horton

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION

est par la présente donnée à tous les contribuables de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton que : Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 3 décembre 2024, le règlement suivant : RÈGLEMENT 102-9 entretien rue privée 12e rang. Ce règlement a reçu l'approbation suivante : Par le conseil : 3 décembre 2024.

Prenez avis que ce règlement entre vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'il est disponible pour consultation sur le site Internet de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton à l'adresse suivante : <https://steclotildehoflon.ca/reglements-municipauxet-politiques/>

Donné et affiché à Sainte-Clotilde-de-Horton, ce 5e jour du mois de décembre 2024.

Simon Boucher, greffier-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Simon Boucher, résidant au 2230 rang de la Rivière de l'Est, à Ste-Clotilde-de-Horton, greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 5e jour du mois de décembre 2024, entre 8 heures et 12 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 5e jour du mois de décembre 2024.


Simon Boucher, greffier-trésorier


AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION

est par la présente donnée à tous les contribuables de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton que : Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 3 décembre 2024, le règlement suivant : RÈGLEMENT 129-1 relatif à la régie des séances du conseil municipal. Ce règlement a reçu l'approbation suivante : Par le conseil : 3 décembre 2024.

Prenez avis que ce règlement entre vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'il est disponible pour consultation sur le site Internet de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton à l'adresse suivante : <https://steclotildehoflon.ca/reglements-municipauxet-politiques/>

Donné et affiché à Sainte-Clotilde-de-Horton, ce 5e jour du mois de décembre 2024.

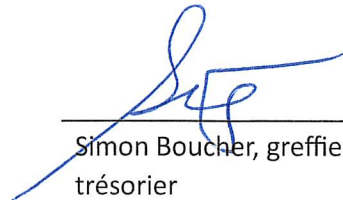


Simon Boucher, greffier-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Simon Boucher, résidant au 2230 rang de la Rivière de l'Est, à Ste-Clotilde-de-Horton, greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 5e jour du mois de décembre 2024, entre 8 heures et 12 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 5e jour du mois de décembre 2024.



Simon Boucher, greffier-
trésorier